

Mémoire au Comité spécial sur la réforme électorale du Parlement du Canada, à Ottawa

Par Les Brown, de Vancouver, le 15 août 2016

Mon mémoire porte sur l'efficacité et la légitimité, sur la représentation locale et sur la question de savoir si un référendum est nécessaire pour avaliser la réforme électorale.

L'efficacité et la légitimité

La démocratie signifie que la majorité doit détenir le pouvoir. Malheureusement, le système canadien uninominal à un tour accorde souvent la majorité absolue des sièges au Parlement à un parti qui a recueilli moins de la moitié des suffrages. Le pouvoir est alors détenu par la minorité, et non par la majorité.

Le seul moyen de remédier efficacement à cette situation consiste à instaurer la représentation proportionnelle, sous une forme ou une autre. Quel que soit le système choisi pour remplacer le système uninominal à un tour, qu'il s'agisse d'un scrutin proportionnel mixte, d'un scrutin à vote unique transférable ou d'un mélange des deux, l'important est de faire en sorte que le résultat du vote reflète fidèlement les intentions des électeurs et que le principe de la proportionnalité soit respecté.

Il faut souligner qu'un système de vote préférentiel comme celui qui est employé pour élire la Chambre basse en Australie n'engendre pas une représentation proportionnelle. On peut même dire qu'avoir recours au vote préférentiel dans l'environnement politique canadien serait probablement moins démocratique que le scrutin uninominal à un tour puisque de nombreux électeurs favorisant en premier lieu le Parti conservateur, le NPD ou le Parti vert auraient comme deuxième choix le Parti libéral du Canada, qui monopoliserait ainsi le pouvoir.

Je privilégie le scrutin à vote unique transférable parce qu'il crée de la concurrence entre les candidats d'un même parti, que les électeurs peuvent voter pour des candidats de partis

différents et que l'élection des députés représentant les circonscriptions, désormais plus grandes, se fait en tenant pleinement compte des choix faits par les électeurs. Le scrutin à vote unique transférable est le meilleur moyen de remettre le pouvoir entre les mains des électeurs.

La représentation locale

Quand on a été élu député, on peut très facilement être tenté de se dire que l'on représente à merveille tous ses électeurs, avec une équité, une efficacité et une intégrité incomparables. Ah! la nature humaine.

Or, selon le petit sondage que j'ai fait sur la représentation locale, seule une petite minorité d'électeurs connaissent le nom de leur député, et une minorité encore plus petite a l'occasion de le rencontrer ou de s'entretenir avec lui.

Dennis Pilon nous éclaire beaucoup sur le sujet, dans son livre *The Politics of Voting* (2007), que je recommande aux membres du Comité et dont j'ai tiré les extraits suivants :

Page 141 — « Le degré d'adhésion au principe de la représentation locale, comme élément clé de la démocratie canadienne, est étonnamment élevé. Dans le "débat" actuel, les affirmations l'emportent sur les arguments. Les partisans de la représentation locale insistent pour dire qu'elle constitue un élément fondamental de la politique canadienne, mais se donnent rarement la peine d'en faire la démonstration. »

Page 142 — « [...] d'innombrables études démontrent que le parti politique est le principal critère orientant le choix des électeurs, lorsqu'ils décident pour quel candidat ils votent. »

Page 143 — « Dans d'autres études, on a demandé aux électeurs de classer en ordre d'importance les facteurs qui les influencent dans leur choix de candidat, et c'est le parti politique qui, parmi les facteurs, se trouve en tête de liste. Dans l'une de ces études, 40 % des électeurs ont indiqué que la personne du candidat lui-même fait partie des facteurs qu'ils prennent en compte. Cependant, ce qu'il est beaucoup plus important de savoir, c'est que

seulement 4 % des électeurs sondés auraient accepté de classer plus haut dans leur ordre de préférence un candidat n'appartenant pas au parti politique de leur choix. »

Page 143 — « La preuve la plus claire que l'argument de la "représentation locale" ne tient pas debout est le fait que les résultats du vote eux-mêmes démontrent que les gens ne font pas leur choix selon l'endroit où ils habitent. Si ce facteur avait une véritable importance, les politiciens seraient élus en raison de leur identité locale plutôt que de leur appartenance à un parti. »

Page 143 — « Le débat sur la représentation locale est important parce que les partisans de cette idée s'en servent pour défendre notre système électoral actuel ou pour limiter la gamme des options envisagées dans le cadre de la réforme. Or, s'il faut changer le système électoral et que certaines personnes sont pour l'idée de la représentation locale, elles devraient être libres de faire valoir leur point de vue. Toutefois, comme ce devrait être le cas à bien des égards dans le débat sur la réforme du système électoral, les croyances devraient pouvoir être remises en question à la lumière des pratiques réelles sur la scène politique canadienne. Si des compromis doivent être faits pour concevoir un nouveau système électoral, ils devraient être fondés principalement sur les facteurs qui ont une importance avérée pour les électeurs canadiens — comme la représentation des partis —, plutôt que sur des arguments que l'on pourrait qualifier avec indulgence de mal étayés. »

Faut-il tenir un référendum?

La plupart des gens qui préconisent la tenue d'un référendum sur la réforme électorale justifient leur position en disant que le système électoral est une « valeur canadienne fondamentale ». Mais, si tel est bien le cas, pourquoi n'y a-t-il pas eu de référendum lorsque le droit de vote a été accordé aux femmes, aux Premières Nations et aux prisonniers?

Les référendums sont l'occasion de tenir des campagnes de dénigrement et de désinformation. On n'a qu'à voir les absurdités et les contradictions qui ont été véhiculées au cours du prétendu débat ayant précédé le référendum sur la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Maintenant que la décision a été prise, aucun mécanisme ne permet de tenir les gens qui ont propagé des faussetés responsables de leurs propos, quel que soit leur camp.

En Colombie-Britannique, une campagne de désinformation sur la réforme électorale est déjà en cours. L'ex-premier ministre Ujjal Dosanjh a mal cité Winston Churchill en lui attribuant cette phrase : « Le système uninominal à un tour est la pire forme de gouvernement à l'exception de toutes les autres que l'on a déjà essayées. » M. Dosanjh prétend qu'il a « paraphrasé » M. Churchill, mais ce dernier a en fait dit ceci : « La démocratie est la pire forme de gouvernement à l'exception de toutes les autres que l'on a déjà essayées. » En fait, Churchill était bien connu pour sa défense énergique du principe de la représentation proportionnelle. Le 2 juin 1931, il a déclaré ce qui suit : « Si, pour réparer l'injustice constitutionnelle, il nous faut choisir entre le vote préférentiel, le scrutin à deux tours et la représentation proportionnelle dans les villes, je suis convaincu que cette dernière est de loin la plus équitable, la plus scientifique et, dans l'ensemble, celle qui sert le mieux l'intérêt public. »

Le référendum de 2005 sur la réforme électorale en Colombie-Britannique a donné lieu à un véritable paradoxe. La loi adoptée dans cette province sur la tenue du référendum prévoyait que, si l'électorat se prononçait dans une proportion de 40 à 60 % pour le système proposé de vote unique transférable, ce serait le Cabinet qui prendrait en fin de compte la décision de l'adopter ou non. Or, même si une forte majorité de 58 % des électeurs s'est dite favorable à ce système, le gouvernement de l'époque a choisi d'ignorer leur choix.

Nous sommes capables d'établir un système électoral dans lequel tous les votes auront de l'importance et nous avons le devoir de le faire parce que, dans le système uninominal à un tour, se prononcer pour un candidat perdant est l'équivalent de se voir privé de son droit de vote. Or, le droit de vote est fondamental et ne peut pas être remis en question lors d'un référendum.

De grâce, pas de référendum!